



# PLUM' INFO

**BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION  
COMMUNE DE PLUMAUGAT  
N° 118**

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

**Jeudi 19 Novembre 2020**

## Collecte pour la banque alimentaire :

Comme chaque année, un chariot sera positionné à l'entrée de votre supérette

**Le Samedi 28 novembre 2020 toute la journée !**

L'ensemble des denrées alimentaires collectées servira à réaliser des colis d'urgence alimentaire pour ceux qui en ont besoin. Merci de privilégier des produits secs et conserves.

### **RESUME CM DU 10 Novembre :**

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Règlement intérieur Conseil municipal :** M. le Maire rappelle au CM la législation des collectivités territoriales qui oblige les communes de plus de 1000 habitants à se doter d'un règlement intérieur afin de fixer des règles propres au fonctionnement interne. Après délibération, le CM adopte le règlement proposé.

**Devis cavurnes :** M. le Maire fait part au CM qu'il n'y a plus de places disponibles au niveau des cavurnes au cimetière et qu'il serait bon d'en acquérir de nouvelles. Après délibération, le CM décide de mettre en place de nouvelles cavurnes et retient le devis des ETS GUEGUEN de Broons.

**Classement chemins ruraux en voies communales :** M. le Maire rappelle au CM que la mise à jour du classement des voies communales et chemins date de 2014 (78,515 km de voies communales et 156,135 km de chemins). Suite au goudronnage de 3 chemins et à la rétrocession dans le domaine du département de la voie qui contourne l'Eglise (89 mètres), le CM décide de mettre à jour ce classement : 80,086 km de voies communales et 154 475 km de chemins.

**Création poste Adjoint technique service cantine :** M. le Maire expose au CM qu'il serait utile de créer un poste d'Adjoint technique à temps partiel dans le cadre de la réorganisation des services périscolaires (cantine). Après délibération, le CM décide de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée annualisée de 8 heures / semaine.

**Assurance cyber sécurité pour participer à la mise en concurrence en mandatant le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) :** M. le Maire expose au CM que le CDG 22 souhaite proposer un contrat groupe d'assurance « Cyber Attaque » aux collectivités pour les garantir des risques liés aux piratages informatiques. Après délibération, le CM approuve cette mise en concurrence pour l'étude de ce marché.

**Assurance Dommage ouvrage (salle des fêtes et bibliothèque) :** M. le Maire fait part au CM que dans le cadre des travaux sur ces locaux il serait opportun de souscrire une assurance dommage ouvrage. Après étude des devis, le CM retient l'offre de la SMACL.

**Travaux salle des fêtes et halle sportive : demande subvention DETR 2<sup>ème</sup> phase :** M. le Maire fait part au CM de l'état d'avancement du projet et du surcoût par rapport à l'estimation initiale. Afin d'équilibrer le plan de financement, M. le Maire propose de déposer une 2<sup>ème</sup> demande au titre de la DETR 2021. Après délibération, le CM approuve cette demande.

**Demande subvention : Biodiversité & nature en ville :** M. le Maire rappelle les projets retenus au titre du dynamisme des bourgs ruraux et notamment l'opération 4 : biodiversité et nature en ville. Le CM approuve ce projet et autorise M. le Maire à demander cette subvention.

### **PELE – MELE :**

**1 – Inscription sur les listes électorales :** nous vous rappelons qu'il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Renseignements en mairie.

**2 – Végétation et entretien de vos abords :** chaque habitant est responsable des abords de son logement. En bordure l'élagage incombe au propriétaire ou à son locataire qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique. Il appartient donc à chacun de faucher et arracher les mauvaises herbes, tailler les branches qui dépassent sur l'espace public.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public, et leur hauteur est de 2 mètres maximum voir moins suivant le dégagement de visibilité indispensable pour la circulation.

3 – De nouvelles coupes de bois seront réalisées prochainement à l'Etos. Le prix est de 14 € le stère. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie.

4 – Les propriétaires de ruches doivent les déclarer entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre ; renseignements sur [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

5 – Le recensement agricole sera réalisé entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et Avril 2021. Les exploitants agricoles recevront par courrier un identifiant et un mot de passe afin de répondre au questionnaire en ligne. Pour un échantillon d'exploitation, un enquêteur vous contactera pour fixer un rdv.

6 – Le recensement de la population 2021 se déroulera sur notre commune entre le 21 janvier et le 20 février 2021. Un agent recenseur vous remettra des codes de connexion afin de vous recenser en ligne. Si vous n'avez pas de connexion internet, il vous laissera un questionnaire papier qu'il récupèrera. Renseignements sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Vous pourrez également venir en mairie aux heures d'ouvertures de la permanence numérique (voir ci-après). Merci de prendre rendez-vous.

### **DATES A RETENIR :**

#### **Horaires de la mairie :**

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

#### **Permanences :**

**Maire / Conseiller Départemental :** sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

**Permanence des adjoints** sur rendez-vous.

**Aide à l'usage du numérique,  
Aide aux démarches en ligne :**

#### **GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !**

Une médiatrice numérique vous aide dans vos démarches les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*  
**Prochaines permanences : 1<sup>er</sup> et 16 décembre.**

#### **Horaires de la Bibliothèque :**

**Pendant la période de confinement** la bibliothèque est ouverte en **DRIVE** le mercredi de 15h00 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h30, il faut réserver ses livres par mail à : [mediatheque.caulnes@dinan-agglomeration.fr](mailto:mediatheque.caulnes@dinan-agglomeration.fr) ou au tél.02 96 83 83 22.

**Dinan Agglomération** vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Rappel : vous pouvez recevoir les informations de la commune sur votre smartphone grâce à l'application **Centolive**

## **Numéros d'urgences / numéros utiles :**

**Pompiers : 18 / Gendarmerie : 17 / SAMU : 15 Appel d'urgence depuis votre fixe ou votre mobile : 112**

**COVID 19 :** Une plateforme téléphonique, accessible au 0800.130.000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux.

#### **Vigilance renforcée vis-à-vis des violences conjugales et intrafamiliales en période de confinement :**

Le confinement à domicile peut créer un terrain propice aux violences conjugales intrafamiliales. Pour protéger et soutenir au mieux ceux qui en sont victimes, plusieurs dispositifs ont été mis en place.

#### **Dispositifs généraux :**

**Le 17 :** est le moyen de contact à utiliser en cas d'urgence. Il permet aux victimes de bénéficier d'une intervention rapide de la police ou de la gendarmerie et que tout soit mis en place pour les protéger ;

**La plateforme de signalement** des violences sexuelles et sexistes <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> est opérationnelle 24h/24 et 7jours/7. Elle permet aux victimes de dialoguer en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

**Le 39-19** pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violence ; numéro gratuit fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 12h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

#### **Dispositifs spécifiques mis en place ou adaptés pour la période de confinement :**

**Le 114** peut être contacté par les personnes victimes de violences par SMS. A l'origine destiné aux personnes sourdes et malentendantes, le 114 a été étendu, pour la période de confinement, aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

**Le dispositif « Alerte-Pharmacies »**, mis en place dès mars 2020 avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est reconduit. Il permet aux personnes victimes de violences intrafamiliales de donner l'alerte dans les officines et de saisir les forces de l'ordre si besoin, par l'intermédiaire des pharmaciens.

#### **ESPACE FEMMES**

Espace Steredenn – 1 route de Dinard à Dinan Tél. : 02.96.85.60.01 Site Internet : <http://www.espacefemmes.steredenn.org>

#### **ASAD Méné Rance, Services aux personnes**

16 Rue de Dinan – 22350 – Caulnes – 02 96 83 98 70

#### **ASSISTANTE SOCIALE**

Adresse : Maison Intercommunale, 10 rue Ville Chérel, 22350 Caulnes Tél. : 02.96.80.00.80

Permanences sur RDV : Tous les 15 jours à partir du 17 novembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

#### **MSA**

1 rue Tivano 22100 Taden tél : 02.98.85.79.79 <https://armorique.msa.fr> Uniquement sur RDV